

Compte-rendu réunion bilan rentrée premier degré du 15 septembre 2022

Bilan chiffré mouvement intra 2022

657 enseignants ont participé au mouvement intra, 341 ont été mutés.

- 29% ont obtenu leur premier vœu.

	présentés	Acceptés par la DSDEN
Demande de révision d'affectation	12	7
Recours valides (Collègue n'ayant rien obtenu au mouvement ou affecté sur un poste non demandé)	16	16

- 66% ont été affectés sur l'un de leurs autres vœux ou sur 1 vœu large.

- 17 collègues ont été affectés sur un poste non demandé en phase d'extension.

- 33 étaient restés sans affectation à l'issue du mouvement, leur barème était trop bas pour être affectés même en extension.

25 Ineats pondérés par 3 exeats La DSDEN indique qu'il n'y aura plus d'ineat cette année. FO

8,5 postes non pourvus en cette rentrée, 4 sont en attente de recrutement

- ½ à Labastide Montréjeau,
- 2 ULIS à Serres Castet et Salies de Béarn,
- 1 CPC sur Orthez et 1 TR à Jean sarrailh.
- 4 postes RASED qui ne seront pas pourvus

L'enseignement spécialisé et les élèves en difficultés, premières victimes.

Analyse FO : Avec une seule phase et en l'absence de CAPD, le mouvement 2022 est opaque, fortement biaisé par le nombre conséquent de fermetures, par les postes inutilement bloqués, par les recrutements sur profils libérant les postes au fil de l'eau sans qu'ils paraissent au mouvement. Une affectation sur vœu large est considérée comme une affectation sur un vœu précis ce qui empêche les collègues de pouvoir faire un recours.

Les TRS restent les ultra-flexibles : ils n'émettent aucun vœu, ils sont affectés de façon arbitraire par les circonscriptions, leur affectation leur est communiquée en juillet. Cette année ils ont été fortement pénalisés par le retrait de 39 décharges à 0.33 ainsi que par l'affectation de certains recours sur les fractionnés qu'ils occupent. Plus que jamais, ils ont été affectés de façon arbitraire, l'engagement de la stabilité sur le poste occupé n'a pas été tenu. FO avait mis à l'ordre du jour de la réunion bilan l'affectation des TRS, la question n'a pas été étudiée. Pour le mouvement 2023, FO demande que le département modifie sa gestion et prenne exemple sur d'autres départements où les TRS émettent des vœux. Il en va de la considération des personnels comme de l'intérêt du service.

Nombre de professeurs des écoles	Nombre de professeurs contractuels	M2 contractuels alternants	Professeurs des écoles stagiaires TO
2824 Dont 25 ineats	22,75 + 2 contractuels en CDI	39 +3 alternants en langue basque	19 à mi-temps en classe et mi-temps INSPE 25 à temps plein en classe

PLAN SOCIAL TITULAIRES 2022 :

47,75 emplois de professeurs des écoles titulaires supprimés dans le 64, autant de possibilité en moins d'intégrer le département pour les 1000 collègues qui n'ont pas muter !

- 13 emplois de titulaires supprimés du fait des étudiants alternants.

- 22,75 postes titulaires supprimés du fait du recours aux contractuels

- 12,5 postes titulaires supprimés avec les stagiaires à temps plein.

Autant de possibilité de muter en moins pour tous ceux qui attendent

REEMPLACEMENT dans le 64

- 214 remplaçants
- 7,5% des postes sont des remplaçants un taux insuffisant pour assurer tous les remplacements (il faudrait 282 postes pour atteindre les 10%).
- 2 circonscriptions en très forte tension : Biarritz et Saint-Jean de Luz.
- La meilleure efficacité de remplacement de l'académie : bravo les collègues.

Pourtant, de façon inacceptable, les remplaçants ont leur demande de disponibilité et de temps partiel sur autorisation refusées.

Le DASEN fait remarquer qu'il y aurait beaucoup de demandes d'absence sur autorisation accordées aux remplaçants. Pourtant, puisqu'il reconnaît aussi que le département a la meilleure efficacité de remplacement aucune raison donc de remettre en cause ce droit !

25 ineats pondérés par 3 exeats La DSDEN indique qu'il n'y aura plus d'ineat cette année. FO ne se satisfait pas de cette réponse. Sur les circonscriptions de Biarritz et de Saint-Jean-de-Luz, en cette rentrée, il n'y a déjà plus un seul remplaçant disponible qu'en sera-t-il cet hiver ? Ceci expliquant cela, aucun ineat n'a été effectué sur le secteur basque, il est temps de les faire ! Sans plan social gouvernemental anti fonctionnaires, 75 ineats pouvaient être faits cette année dans le 64 mettant ainsi fin à la galère et à la précarité vécues par les fonctionnaires en attente de mutation.

Contractuels



La DSDEN indique qu'il n'y a pas eu de nouveaux recrutements de contractuels, ils étaient déjà en poste l'an dernier et avaient l'avis favorable de l'IEP pour une reconduction.

Les contractuels « bénéficiaires » d'une formation : un temps le mercredi 14 septembre, un autre temps prévu en mars pour aider à préparer le concours et ils disposent d'un kit de démarrage de survie du professeur des écoles !

Avis FO : Précaires, flexibles et jetables, ce sont des conditions de recrutement et d'emploi inacceptables. Le cas particulier des contractuels en langue basque en CDI depuis plus de 20 ans, jamais titularisés malgré les possibilités légales est éclairant d'injustice. **Le 64 ne doit pas avoir recours à de nouveaux contractuels alors même qu'il y a des titulaires en attente.**

M2 alternants

La DSDEN se félicite de retours positifs des M2 alternants qui ont par ailleurs mieux réussi au concours que les non alternants.

Avis FO : Si des alternants ont exprimé leur satisfaction, on a des retours d'épuisement de la part de directeurs qui ont eu en charge l'accompagnement des alternants en lieu et place d'une décharge par un titulaire. « Je suis directeur, pas maître formateur, je n'ai ni le temps, ni la formation, ni la rémunération pour faire cet accompagnement. On me l'impose sans demander mon avis, c'est une surcharge épuisante. » Sous prétexte de former, il s'agit d'économiser des postes sur le dos des directeurs sommés d'en faire toujours plus et sur le dos des M2 qui étaient auparavant stagiaires en classe à mi-temps et payés à temps complet s'ils avaient obtenu le concours.



Stagiaires

Stagiaires à temps plein : Pour la première fois tous les lauréats du concours ayant le MASTER MEEF sont placés à temps plein dans une classe. **Pour l'administration, c'est 12,5 postes économisés.**



Stagiaires à mi-temps : ils doivent suivre des cours à l'INSPE pour obtenir le MASTER MEEF. Ils bénéficient de l'indemnité de stage de 1100€ permettant de couvrir les frais de déplacement à l'exception de ceux qui sont affectés dans l'agglomération Paloise ou sur une commune limitrophe. Dans le 64, pour ne pas verser l'indemnité, tous les stagiaires à mi-temps sont affectés sur Pau où une commune limitrophe. Conséquences, les stagiaires subissent des affectations éloignées de leur domicile alors que dans le respect des règles, il pourrait en être autrement. Dans certains cas, les frais de double résidence et de déplacement sont supérieurs

aux salaires qu'ils reçoivent. Face à l'inflation qui explose, alors que les stagiaires sont payés au SMIC après un BAC +5, le SNUDI-FO intervient auprès du ministère, du Rectorat et interpelle la DSDEN 64 : quelles solutions mettez-vous en place pour les stagiaires ?

PPE, MASTER 1 et MASTER 2, le grand plan pour former les apprentis professeurs ...

Stages sur le terrain des étudiants en licence Parcours Professeur des écoles		
Licence 1 ^{ère} année	Licence 2 ^{ème} année	Licence 3 ^{ème} année
<p>26 au 30 septembre* dans des écoles de Pau. Rémunération de 50€/stagiaire uniquement pour le directeur.</p> <p>Du 27 mars au 7 avril rémunération de 100€ par stagiaire pour le Maître d'Accueil Temporaire.</p>	<p>Du 9 au 27 janvier 3 semaines 150€ pour le maître d'accueil temporaire.</p>	Pas d'information

Tous sur les terrains pour former les contractuels de demain ?

La DSDEN 64 lors de la réunion a présenté le vaste plan de formation de la licence Parcours Professeur des Ecoles et du Master MEEF.

***Concernant le stage L1 de fin septembre** FO est intervenu pour s'inquiéter du fait que certains directeurs imposent à des adjoints d'accueillir des stagiaires fin septembre alors qu'ils ne sont pas Maîtres d'Accueil Temporaire. Nous avons rappelé

que l'accueil ne se faisait que sur le volontariat et posé la question de la rémunération pour les collègues qui accueilleront les stagiaires fin septembre.

La DSDEN a répondu que pour ce stage, les étudiants circulent dans les écoles et n'iraient pas « vraiment » dans les classes. Comme c'est le directeur qui a la charge de l'organisation de ce stage, il a été décidé que c'est lui qui bénéficiait de la rémunération. FO a dénoncé le caractère abusif : les enseignants qui accueilleront en septembre des stagiaires doivent être volontaires et rémunérés comme les autres. Ils se voient imposer toute une liste d'attendus : progressions, outils d'évaluation, cahier journal ... si la rémunération du travail d'organisation qui incombe au directeur est légitime cela ne peut se faire au détriment de la rémunération des enseignants qui accueillent.

MASTER 1 . 125 étudiants concernés 42 MAT sans CAFIPEMF	MASTER 2 52 étudiants 25 MAT ayant le CAFIPEMF où le passant
Du 10 au 21 octobre Du 16 au 27 janvier Du 13 au 24 mars	49 jours dans l'année des jeudis et des vendredis ou uniquement le vendredi

INCLUSION / AESH



- 1058 AESH en cette rentrée gérés par 70 PIALS
- 80 à 90 départs d'AESH ont eu lieu pendant l'été. Ce serait lié à des démissions ou à des demandes de non renouvellements de contrat à l'initiative des agents d'après l'administration. Il n'est pas possible de vérifier que les non renouvellements ont été faits à la demande effective des AESH, il apparaît cependant que deux collègues ont reçu un courrier de non renouvellement imposé. Suite à l'audience que les collègues ont eu avec FO,

ces non renouvellements ont été annulés.

- 3 élèves notifiés sont en attente d'un AESH individualisé
- 35 élèves notifiés sont en attente d'une aide mutualisée
- Des formations spécifiques vont être proposées en octobre sur l'autisme et sur les problèmes de dos à Morlaas.
- Pas de réponse concernant le nombre d'élèves en attente d'une place en SEGPA, ULIS, ITEP, IME... **La FNEC-FP-FO 64 sera reçue en audience AESH à la DSDEN mardi 4 octobre, faites remontées toutes vos problématiques.**

Bilan promotion 2022

Liste des promus 2022 à la hors classe :

<https://www.ac-bordeaux.fr/media/41221/download>

Liste des promus à la classe exceptionnelle 2022

<https://www.ac-bordeaux.fr/media/41527/download>

liste des promus à l'échelon spécial du grade de la classe exceptionnelle

<https://www.ac-bordeaux.fr/media/41224/download>

Evaluation d'écoles question adressée par FO :

- Pouvez-vous nous communiquer la liste des écoles concernées par le dispositif ?
- Le ministre a annoncé en audience intersyndicale le 5 septembre qu'aucune évaluation d'école n'aurait lieu au premier trimestre et qu'ensuite on verrait. La DASEN du 33 a annoncé que les évaluations ne seraient pas imposées à aucune école. La FNEC-FP-FO 64 et le SNUipp-FSU 64 ont déposé un vœu au CTSD 64 le 5 septembre rappelant le caractère non obligatoire et demandant le retrait du dispositif. Qu'en est-il dans notre département ?

Le DASEN indique ne pas souhaiter se prononcer, il attend les directives ministérielles.

Pour FO le combat continue jusqu'au retrait des évaluations.

Questions diverses FO : Il manque des postes en UPE2A. Par exemple, sur Orthez, en cette rentrée, il y a 19 demandes de prise en charge de primo arrivants. Comment faites-vous Monsieur le DASEN pour assurer les 9h réglementaires de prises en charge adaptées ? Réponse : Mme le Bonnicc va venir faire des positionnements. FO : Cela n'assure pas la prise en charge à laquelle ces élèves ont droit.

PPMS : La loi Rilhac, dont FO demande le retrait, prévoit que la rédaction des PPMS n'est plus à la charge des directeurs. Pourtant, en cette rentrée, il est demandé aux directeurs de les rédiger. Pourquoi ? Réponse : le décret de mise en œuvre n'est pas paru, dans cette attente c'est toujours aux directeurs de rédiger le PPMS.